

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 13 AVRIL 2017

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 20/04/2017
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 20/04/2017 et
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/04/2017

L'an Deux Mil Dix-sept, le 13 du mois d'AVRIL, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT

Etaient présents : Gérard BUYS - Alain BERAUT - William FLORIMOND (arrivée à 20h26) - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - David HOFFMANN - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA (arrivée à 20h26)

Etait absent : Cyrille LEPAUL (pouvoir à David HOFFMANN)

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence LESIRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2017-15	Montant indemnités élus
2017-16	Vote du Budget Primitif 2017
2017-17	Convention ACTES : avenant
2017-18	Révision PLU : choix Bureau d'études

2017-15 : Indemnités des élus : annule et remplace délibération n°2017-14 du 07 avril 2017

*Vu la Circulaire NOR INTB9200118C du 12 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
Vu le Circulaire NOR IOCB1019257C du 19 juillet 2010 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,
Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du Décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
Vu la délibération n°2014-19 du 10 avril 2014 portant attribution d'indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoints au Maire
Vu la délibération n°2016-11 du 12 avril 2016 -modifiant la délibération n°2014-19 du 10 avril 2014- portant attribution d'indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoints au Maire,
Vu la délibération n°2017-14 du 07 avril 2017 modifiant les délibérations n°2014-19 et n°2016-11,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à :

Pour le 1^{er} Adjoint au Maire : 11 VOIX POUR

50% de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1^{er} janvier 2017

Pour le 2^{ème} Adjoint au Maire : 11 VOIX POUR

50% de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1^{er} janvier 2017

Pour le 3^{ème} Adjoint au Maire : 6 VOIX POUR - 5 ABSTENTIONS

0% de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1^{er} janvier 2017

Pour le Maire-délégué : 11 VOIX POUR

50% de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1^{er} janvier 2017

2017-16 : Vote du Budget Primitif 2017

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
338 789.64€	338 789.64€	219 887.40€	219 887.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix POUR et 2 voix CONTRE, approuve le Budget Primitif 2017 proposé par le Maire.

2017-17 : Convention ACTES : avenant

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec la Préfecture le 17 mars 2014, dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Il présente un avenant à celle-ci concernant une modification de la nomenclature afin de la rendre plus simple d'usage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2017-18 : révision PLU : choix du Bureau d'Etudes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2015-14 du 18 juin portant sur la révision du POS valant élaboration du PLU ;

Plusieurs bureaux d'études ayant été sollicités, le Maire présente les différents devis reçus et propose de retenir Bureau Environnement Conseil, du groupe AUDDICE, dont la proposition financière s'élève à 18 850€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la proposition du Maire et l'autorise à signer ce document ainsi que tout autre relatif à ce dossier.

2017-15	Montant indemnités élus
2017-16	Vote du Budget Primitif 2017
2017-17	Convention ACTES : avenant
2017-18	Révision PLU : choix Bureau d'études

Le Maire, Gérard BUYS

La secrétaire, Laurence LESIRE

Gérard BUYS

BERAUT Alain

FLORIMOND William

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

FLOQUET Christophe

HOFFMANN David

LEPAUL Cyrille

ORTEGA-HERRERA Jean-Louis